

Date de dépôt : 18 juillet 2022

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 5 646 777 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 74 313 francs pour le projet Cool City d'adaptation climatique du cycle d'orientation de Sécheron en Ville de Genève

Rapport de Christian Flury (page 5)

PL 13074-A 2/25

Projet de loi (13074-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 5 646 777 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 74 313 francs pour le projet Cool City d'adaptation climatique du cycle d'orientation de Sécheron en Ville de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'investissement de 5 646 777 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la réalisation d'un projet d'atténuation de l'îlot de chaleur du cycle d'orientation de Sécheron.

² Il se décompose de la manière suivante :

 Aménagements divers 	2 710 000 fr.
- Plantations	570 000 fr.
– Terrains de sport	520 000 fr.
- Honoraires, essais, analyses	630 000 fr.
– TVA (7,7%)	341 110 fr.
– Divers et imprévus (15%)	715 667 fr.
- Frais d'activation du personnel	160 000 fr.
Total	5 646 777 fr.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2022. Il est inscrit sous la politique publique G – Aménagement et logement.

 $^{\rm 2}$ Il se décompose de la manière suivante :

- Constructions, travaux, honoraires, essais, analyses,	5 292 825 fr.
divers et imprévus y compris TVA et renchérissement	
(rubrique 0515 5020)	

 Equipements y compris TVA et renchérissement 	353 952 fr.
(rubrique 0515 5060)	

Total 5 646 777 fr.

³ L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Crédit d'investissement

Un crédit maximal de 74 313 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Ville de Genève pour aménager des perméabilités depuis le cycle d'orientation de Sécheron vers la rue Anne-Torcapel relevant du domaine public de la Ville de Genève.

Art. 4 Planification financière

- ¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2022. Il est inscrit sous la politique publique G − Aménagement et logement (rubrique 0515 5620).
- $^2\,\mathrm{L'ex\acute{e}cution}$ de ce crédit est suivie au travers de numéros de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 5 Subventions d'investissement accordées et attendues

- ¹ Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élèvent à 74 313 francs.
- ² Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit d'investissement.

Art. 6 But

- ¹ Ce crédit d'investissement doit permettre d'aménager des perméabilités depuis les terrains de sport du cycle d'orientation de Sécheron vers la rue Anne-Torcapel.
- ² Une convention ad hoc entre le département du territoire et la Ville de Genève est conclue préalablement à tout engagement de la réalisation sollicitant une participation financière cantonale. Cette convention règle notamment les principes relatifs aux modalités de financement et de maîtrise d'ouvrage de la réalisation.

Art. 7 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 24 mois après la mise en service de l'ouvrage.

PL 13074-A 4/25

Art. 8 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 9 Amortissement

L'amortissement des investissements est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 10 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Rapport de Christian Flury

Sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, la commission des travaux a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 21 juin 2022.

MM. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique près le SGGC, et Matthias Bapst, responsable du budget des investissements près le département des finances, assistaient aux travaux de la commission qui les remercie de leur précieuse contribution.

La commission remercie également M^{me} Garance Sallin pour sa méticuleuse tenue du procès-verbal.

En introduction

Mesdames et Messieurs les députés, ce projet de loi ouvrant un crédit d'investissement et ıın crédit an titre de subvention d'investissement d'un montant cumulé de 5 721 090 francs permettra l'adaptation climatique du cycle d'orientation de Sécheron dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Cool City». Un développement visant à réintroduire des surfaces perméables ou végétales en remplacement du goudron bien trop largement employé par le passé, également la création en ces lieux d'un potager urbain au profit des élèves ou de la population de proximité.

Présentation de ce projet de loi

La commission reçoit: M. Philippe Viala, directeur de la direction des projets d'espaces publics (DPEP) de l'OU, DT, M^{me} Séverine Hennequin, cheffe de projet à la DPEP à l'OU, DT.

M. Viala explique que ce projet de loi vise à retravailler l'ensemble des espaces extérieurs du cycle d'orientation de Sécheron. Celui-ci a une cinquantaine d'années. Ce projet répond à un appel à projets, Cool City, de l'OFEV. Ce cycle d'orientation est l'opération pilote phare du projet Cool City. Le cycle du Sécheron a été identifié en lien avec le DIP et l'OCBA comme un des cycles les plus défavorablement dotés au niveau climatique, en termes d'ambiance aussi bien diurne que nocturne. Il offre également un certain nombre d'espaces tout autour, qui laissent la possibilité d'étudier l'ensemble des dispositifs que l'on peut envisager. Sur le grand préau inférieur, il y a beaucoup de pleine terre, ce qui permet de bien retravailler les sols.

PL 13074-A 6/25

L'un des objectifs principaux est de chercher comment on réduit de manière innovante les îlots de chaleur, avec les composantes de végétation, de gestion de l'eau, et un travail sur les différents matériaux, sachant que l'environnement est très asphalté. Il y a aussi eu un important travail de concertation avec les élèves, le personnel du cycle d'orientation (environ 100 personnes) et les riverains. Il y a eu un grand succès à ce niveau-là. Le projet a été développé avec la Ville de Genève, car il y a une partie du projet qui concerne la rue Anne-Torcapel au nord, qui permet d'organiser des perméabilités.

Actuellement, il y a un préau inférieur très asphalté, mais il y a de la pleine terre en dessous. Il y a aussi un préau supérieur. Le parking ne sert pas seulement au personnel du cycle, mais aussi par exemple à l'école primaire à proximité. Les terrains de sport donnent sur la partie nord, avec des grillages qui amènent une ambiance scolaire peu agréable. Il y a aussi un terrain à l'arrière, actuellement utilisé par les CFF dans le cadre de travaux. Il sera récupéré ensuite, car il est en lien avec les terrains de sport. Il y a eu un appel d'offres, une équipe de mandataires composée d'architectes paysagistes, ingénieurs civils et environnement. Ils travaillent également avec l'HEPIA. Ils ont développé un avant-projet. Suite à la concertation et à l'avant-projet, ils ont fait un chiffrage et ont déposé ce projet de loi.

M^{me} Hennequin explique qu'ils ont mené un gros travail de concertation en 2020 et 2021. Ils ont concerté auprès des élèves, du corps enseignant, des habitants et des institutions du quartier. Cette concertation a eu un caractère primordial, compte tenu de l'importance accordée par les jeunes à la question climatique. Cela a permis de nourrir l'avant-projet. Cette concertation a été faite dans un contexte difficile, entre octobre 2020 et juin 2020, soit en pleine période covid. Il y a eu des concertations en présentiel et à distance, ainsi que des visites sur place et beaucoup d'aide de la part des enseignants, qui ont intégré la concertation dans le cursus scolaire. Cette concertation a donné lieu à des maquettes, des dessins, des prototypes de mobilier urbain. Tout cela a permis de nourrir la phase d'avant-projet.

Plusieurs éléments ont été retenus de cette concertation, avec tout d'abord la multi-générationnalité : ce cycle d'orientation est situé aux abords immédiats de l'EMS Stella et d'une crèche. Ils se sont aussi concertés avec le personnel de l'EMS et ses résidents. Il y a vraiment des passerelles à créer entre l'EMS et le cycle. Il y a aussi une demande très forte de modularité, pour créer du mobilier avec plusieurs usages, ainsi que de diversité.

Les principes de réduction des îlots de chaleur sont l'ombrage, la présence de végétation, la présence d'eau et des sols perméables. Partant de là, ils ont travaillé sur quatre secteurs principaux. La première est la bande

équipée, constituée des terrains de sport. Une noue sera créée entre les terrains de sport et le futur pavillon scolaire. En effet, quand ils ont commencé à travailler sur ce site, le DIP leur a indiqué que ce site avait été retenu pour accueillir un nouveau pavillon scolaire en 2023-2024, avec 300 nouveaux élèves. Ils se sont saisis de cette nouvelle pour travailler avec les concepteurs du pavillon. Ils vont récupérer les eaux de toiture du pavillon pour les faire circuler, avec un jardin creux qui sera réalisé. Le nouveau pavillon sera une surélévation. Il y a aussi tout un équipement de gym urbaine, à destination de l'EMS.

Les animateurs de l'EMS ont indiqué que les résidents aimaient beaucoup sortir et voir les jeunes jouer au basket. Ils souhaiteraient donc aussi avoir un système de mobilier urbain qui leur permette de se mouvoir et de s'exercer. Ils vont aussi retravailler les sols en dur des terrains de sport. Le revêtement actuel est assez foncé, donc l'idée est de mettre quelque chose d'un peu plus clair.

Le préau supérieur n'a jamais été prévu pour accueillir des arbres, comme le bâtiment a été construit dans les années 70. Durant la concertation, ils ont été clairs avec les élèves et enseignants : on ne pourra pas planter d'arbres à cet endroit. Cependant, en enlevant quelques dalles et la dernière couche, ils pourront mettre de la végétation basse. En travaillant avec les concepteurs du nouveau pavillon, ils vont créer un avant-toit qui permette de faire ombrage. Le troisième secteur est le préau inférieur, où ils pourront planter de grands arbres, car il y a beaucoup de pleine terre. Ils vont également dégrapper l'ensemble de l'enrobé pour réaliser un matériau perméable et retravailler une circulation pour les personnes à mobilité réduite. Ils vont aussi prévoir des zones libres pour déambuler dans ce préau. Enfin, le dernier secteur est le parking. Actuellement, il y a un grand parking qui est voué à disparaître, car il avait été identifié pour accueillir le nouveau pavillon. Avec les concepteurs du pavillon, ils ont finalement décidé de placer le pavillon sur le bâtiment actuel, en surélévation, afin de laisser la surface du parking pour faire un nouvel aménagement d'espace public. L'idée est de supprimer le parking, en gardant six à sept places pour les enseignants voltigeurs, et de dégager quelques places de stationnement pour les vélos. Ils vont installer un potager à destination prioritaire du cycle d'orientation, mais également des habitants.

Il y a environ 12 850 $\rm m^2$ de surface, avec 83% de surface imperméable et 17% de surface perméable. L'objectif est d'inverser cette tendance et d'avoir environ 25% de surface imperméable (terrains de sport, circulations PMR) et 75% de surface perméable. Ils ont réalisé deux îlots tests à l'automne 2021 : un îlot en creux et un îlot modelé. Dans l'îlot en creux, ils ont planté quatre grands arbres. Ils testent trois substrats pour pouvoir décider l'année

PL 13074-A 8/25

prochaine lequel est le plus adapté. On y trouve aussi quelques éléments de mobilier. Dans l'îlot modelé, ils ont utilisé la technique de Miyawaki, qui consiste à planter des plants entre 0 et 50 cm de haut pour qu'ils puissent se faire concurrence entre eux et que l'on puisse conserver ceux qui seront les mieux adaptés.

M. Viala conclut en indiquant que le budget global du crédit 5 646 777 francs. Il y a 2 710 000 francs d'investissement est de d'aménagements, 570 000 francs en plantation, 520 000 francs pour les places de jeu et de sport. Pour les honoraires, il y a 630 000 francs. Les divers et imprévus sont à 15% : ils ne peuvent pas travailler en une seule étape, ni uniquement durant les vacances scolaires, donc ils doivent systématiquement laisser 50% de la surface disponible, car c'est la surface nécessaire en cas d'évacuation. Cela a été travaillé avec les règlements d'évacuation et de sécurité du DIP. Les interventions des équipes ne seront pas très actives au moment des entrées et sorties principales des élèves. Enfin, il y a les frais d'activation de personnel à 160 000 francs : deux chefs de projets sont engagés. Il y a la partie d'intervention sur la rue Anne-Torcapel en ville de Genève, avec la création de perméabilités, qui correspond à la subvention d'investissement.

M^{me} Hennequin précise qu'ils ont commencé à travailler sur le périmètre du cycle. Avec la concertation, ils ont réalisé que le grillage donnant sur la rue Anne-Torcapel faisait vraiment barrière entre le quartier et le cycle, alors qu'il y a vraiment une perméabilité à créer dans les usages. L'idée n'est pas de refaire toute la rue, mais de mettre quelques places végétalisées à la place de cinq places de parking, quelques éléments de mobilier et de créer une perméabilité.

Une députée (PLR) les interroge sur les frais de fonctionnement. Dans le projet de loi, il y a 160 000 francs de frais d'activation du personnel. Elle demande s'ils ont chiffré les frais de fonctionnement d'utilisation de l'espace, à combien ils se montent et quelle est la plus-value par rapport à aujourd'hui, compte tenu des nouvelles surfaces qui demanderont plus d'entretien. Elle demande qui sera chargé de l'entretien et du potager.

M. Viala répond que les coûts d'entretien ont été travaillés : ils sont évalués au maximum à 200 000 francs par année, quand l'ensemble du projet sera réalisé. Aujourd'hui, ils sont très faibles : l'asphalte posé partout faisait qu'il y avait très peu d'entretien, donc il va y avoir une montée progressive des frais d'entretien et de maintenance. La transition écologique amène à repenser différemment le rôle des investissements et de la maintenance. Ce sont des entretiens qui peuvent difficilement être portés sur le concierge, et qui font appel à des entreprises spécialisées dans le paysage. Ces coûts seront

affinés avec le développement du projet. Lorsque le projet sera un peu plus clair, il y aura des demandes faites dans le cadre des PFQ. Ce travail a été fait avec l'OCBA. De plus, comme il y a l'opportunité d'avoir des espaces ouverts et utilisés également par le quartier, comme les terrains de basket, ils ont des discussions avec les services de la Ville de Genève, qui soutiennent ce projet et sont d'accord de prendre en charge un certain nombre de mobiliers qui bénéficient davantage au quartier et de les entretenir. Cela n'est pas encore totalement défini, mais cela montre qu'il y aura aussi un suivi fait par l'autorité locale. Concernant le potager, ils verront s'ils vont au bout de cette idée. Il y a une association au sein du cycle d'orientation, qui est active, mais cela peut aussi être utilisé par les associations riveraines, qui ont de grandes demandes sur ce secteur. Un tri va être fait par la Ville. Il est clair que, s'il n'y a pas quelqu'un qui reprend ces espaces avec un projet clair, ils ne le feront pas. Une partie devrait être gardée pour le cycle et une autre pour le quartier.

M^{me} Hennequin précise que le département de la cohésion sociale de la Ville de Genève a fait deux séances sur cette question du potager. Il y a des demandes, et la Ville est prête à faire une charte d'utilisation, mais c'est en suspens dans l'attente de l'instruction du projet de Sécheron. Une réalisation pour 2024 paraît trop loin pour les habitants pour qu'ils s'investissent. Ils vont réactiver tous ces contacts.

A cette députée (PLR) qui dit comprendre que toute la réalisation de ce projet va générer des frais d'entretien qui vont toucher différents départements, M. Viala répond par l'affirmative. La DPEP travaille sur des projets d'espaces publics en lien avec les autorités communales. L'idée est d'arriver ensemble à faire le projet et à se répartir les responsabilités et les coûts.

En réponse à un député (Ve) qui évoque les 200 000 francs d'entretien annuel et demande si cela concerne seulement la partie paysagère ou le tout, M^{me} Hennequin précise que cela concerne l'ensemble du projet : nettoyage des terrains de sport, fontaines, ramassage des papiers, suivi de la végétation, etc.

Le même député (Ve) indique que beaucoup de projets récents de potagers urbains participatifs ont échoué au bout d'un moment, car il n'y a personne pour les entretenir. Pour que cela fonctionne, il faut que l'on définisse clairement une personne chargée de l'entretien. Pour le reste, le projet est très bon. Il s'interroge sur la gestion des eaux. Dans l'exposé des motifs, il est écrit qu'il « pourrait » être envisagé de récupérer les eaux de toiture. Selon lui, il faudrait supprimer le conditionnel et envisager dès

PL 13074-A 10/25

maintenant dans le projet constructif des citernes de récupération des eaux de ruissellement

M. Viala répond que le potager ne sera là que s'il y a un exploitant sérieux. Il précise que, depuis des années, des habitants et des élèves essaient de développer de petits sites potagers. Concernant les eaux de ruissellement, c'est effectivement leur volonté. Ils veulent notamment récupérer les eaux de toiture, mais il y a encore quelques petites étapes à franchir, car ce n'est pas si simple. Tout le principe a été établi, mais il y a encore quelques obstacles techniques à franchir. L'ensemble des toitures est sous contrat des SI avec des panneaux solaires. Mettre en place un dispositif d'évacuation signifie des travaux sur cette plateforme, avec des percements, et il faut avoir des autorisations.

M^{me} Hennequin précise que pour le moment il n'était pas prévu dans le budget d'aller chercher les eaux de ruissellement. Pour le nouveau pavillon, oui, car ils ont pu travailler avec les concepteurs pour prévoir la récupération des eaux de toiture. Pour le bâtiment existant, ils ont fait quelques sondages et il faut effectivement percer le bâtiment, ce qui n'est pas simple.

M. Viala explique que l'eau récupérée vient directement alimenter les îlots végétaux. Le principe est défini, et il faut le confirmer dans la phase projet, mais c'est en tout cas la volonté des différents offices. La surélévation fait passer le cycle de 700 à 1000 élèves. Cela amène aussi son propre système de récupération des eaux et de l'ombrage.

Au même député (Ve) qui demande s'ils ont envisagé d'utiliser des goudrons végétaux perméables, M. Viala répond que c'est un sujet qui les occupe beaucoup en ce moment. Ils cherchent un matériau roulant, durable et perméable. Ils ne veulent pas trop repartir sur des enrobés ou des asphaltes, des produits aussi carbonés, et se dirigent plutôt sur des bétons recyclés. Il y a toutefois des directives : tout ne peut pas être en recyclé. Le bitume végétal est dans la liste des matériaux qui seront soumis à des prototypes.

Un député (MCG) demande si les méthodes modernes permettent de faire des terrains de sport perméables. Concernant les fontaines, il demande si c'est de l'eau du réseau, et si c'est en continu ou si l'on boit à la demande. Enfin il remarque que, vu que c'est un projet pilote, il vise à être potentiellement reproduit ailleurs.

M^{me} Hennequin répond, concernant les matériaux, qu'ils se sont interrogés sur la possibilité de mettre des surfaces perméables sur des terrains de sport. Il n'y a pas encore d'exemple probant. Le DIP va être très vigilant pour que les terrains de sport fonctionnent bien. Des prototypes de revêtement perméables ont été présentés, et ils ne sont pas encore convaincus

par ce qu'ils ont vu. Pour les fontaines à eau, ce sera effectivement l'eau du réseau, afin d'assurer que ce soit potable et qu'il y ait un système de vidange complète. Il y aura des boutons-poussoirs pour boire.

M. Viala explique, concernant l'aspect pilote, qu'ils vont essayer plusieurs types d'aménagements. Il y a 49 établissements scolaires appartenant au canton, dont une quarantaine sont des cycles d'orientation et des établissements scolaires du secondaire II. Ils ont fait un travail avec le DIP pour identifier la situation de l'ensemble des sites. Celui dont il faut s'occuper en priorité est le cycle de Sécheron, mais il y a une quinzaine de cycles méritant un travail en termes d'amélioration climatique. L'engagement pris dans Cool City est de réaliser ce cycle et d'en sortir des recommandations afin de faire un guide, et d'ensuite pouvoir éventuellement redéployer ce qui a fonctionné sur d'autres sites. Il faut se laisser du temps pour voir ce qui fonctionne vraiment et ce qui fonctionne moyennement. Ils sont suivis par l'OFEV qui fait une conférence annuelle Cool City.

En réponse à un député (PDC) qui évoque la suppression de places de parking et demande comment ils vont résoudre la question du stationnement pour les professeurs ou les habitants du quartier, M^{me} Hennequin répond qu'avant qu'ils arrivent, il y avait déjà eu cette loi supprimant les places pour les pendulaires ; les professeurs étaient déjà dans la perspective qu'ils allaient perdre ces places. Que ce soit au niveau de la Ville ou de l'OCT, il y a un consensus sur la suppression de ces places, qui sont compensées dans le parking de Sécheron, où il y a encore beaucoup de places disponibles. Deux places devant l'EMS vont être conservées, car ils en ont vraiment besoin.

M. Viala ajoute qu'au fil des discussions, ils ont pu voir que les places du parking du cycle de Sécheron n'étaient pas utilisées par le personnel du cycle. Il y a un manque de places pour les vélos et les deux-roues. Cela va être compensé par un équipement plus fort pour la mobilité douce. C'était aussi une demande de la part des élèves, qui ont identifié que cet espace devait évoluer. Il y a une demande en lien avec le stationnement des bus pour les sorties scolaires : ils sont gérés sur l'avenue Blanc. Ce n'est pas sur ce point qu'ils ont eu le plus de difficultés.

Un député (EAG) évoque le pavillon de 300 élèves. Cela casse toute la logique dans laquelle ce projet de loi s'inscrit. Il relève une fois de plus le manque d'anticipation du DIP. Ce pavillon handicape leur projet d'un tiers.

M^{me} Hennequin répond qu'ils savaient déjà qu'il y aurait ce pavillon avant de commencer à travailler. A l'époque, il était prévu sur le parking : ils ont trouvé dommage de perdre toute cette place qui aurait pu être aménagée en espace public. En rencontrant les concepteurs, ils ont pu retravailler son

PL 13074-A 12/25

emplacement, et ils ont réussi à le retravailler en surélévation. Ils préfèrent en effet faire avec cette surélévation plutôt qu'avec un bâtiment qui aurait pris une place importante sur le parking.

M. Viala ajoute que 300 élèves supplémentaires signifient qu'il faut vraiment travailler sur la qualité des espaces extérieurs. Il y aura 1000 personnes sur ce site, donc il faut assurer la qualité du bien-être. Le petit échec qu'ils ont eu sur ce projet est qu'ils ont essayé de travailler avec les élèves en décrochage scolaire, mais ils n'ont pas réussi à les stabiliser pour faire une concertation complète. Ils voulaient travailler avec eux pour savoir ce que cela signifiait de venir à l'école, et ce qu'il fallait retrouver à l'école pour qu'ils s'y sentent mieux.

Un député (PLR) relève que l'opération va coûter 390 000 francs par an. Il cite la p. 11 du projet de loi : « Le Conseil d'Etat requiert une habilitation spécifique du Grand Conseil afin d'intervenir par des travaux sur le domaine de tiers. Cette compétence ne peut, de plus, s'exercer que dans la mesure où lesdits tiers y souscrivent. Ainsi, les dispositions prévues à l'article 6 du présent projet de loi confèrent au canton la compétence ad hoc d'assumer la maîtrise d'ouvrage des aménagements à usage public susmentionnés au-delà de son domaine foncier propre, pour autant que la commune le souhaite ». Personnellement, il n'aime pas les subventions croisées. On ne sait jamais qui paie quoi : les députés n'ont pas une lecture pour analyser les coûts. Le projet de loi évoque aussi un protocole d'accord, qui « fixera les modalités d'application relatives au financement et à la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des aménagements publics ou à vocation publique ». Il demande plus de précisions quant à ce protocole d'accord.

M. Viala indique qu'il y a déjà un projet de protocole d'accord qui a été échangé avec les services de la Ville de Genève. Ce projet sera validé par l'extrait de PV du Conseil d'Etat. Compte tenu du peu d'importance des travaux sur la Ville de Genève, il aurait été peu pertinent de confier ces travaux à la Ville, qui aurait dû confier un mandat à son propre mandataire, lancer son propre appel d'offres, etc. Le coût administratif et RH aurait été démesuré. Cela fait une dizaine d'années qu'ils travaillent avec la Ville, un rapport de confiance s'est installé. Celle-ci va suivre le projet, et est d'accord qu'ils interviennent directement. Ils font aussi ça avec les Villes de Carouge et de Lancy; tout cela est cadré par des protocoles d'accord, mis en place par les lois des projets d'agglomération. Ces lois organisent la délégation de maîtrise d'ouvrage, la participation financière, ainsi que d'autres aspects comme la maintenance et l'entretien.

Au même député (PLR) qui demande s'il y a une cession de domaine public, M. Viala répond par la négative. Le statut du domaine public cantonal et communal reste le même.

Un député (PDC) revient sur la question de la récupération de l'eau. Le principe de gestion des eaux est réjouissant, avec notamment des noues qui sont prévues. Cela va permettre de répondre aux besoins hydrauliques. Il trouve que c'est un excellent projet.

Discussion de la commission

Un député (UDC) annonce qu'il soutiendra ce projet. Il trouve toutefois que cela fait cher le mètre carré de jardin : c'est incroyable qu'aujourd'hui, il faille dépenser de telles sommes pour réparer les erreurs du passé.

Un député (PLR) relève que cette situation est issue de systèmes de construction liés à des lobbies importants en termes de revêtement et de méthode. Maintenant, on fait machine arrière, et cela ne fait que commencer. Il ne faut pas qu'on se dise que ce projet est juste un projet pilote. Il s'agit de rattraper les erreurs du passé. Les coûts ne vont faire qu'augmenter. Le PLR est prêt à voter ce genre de projets, mais il ne faut pas que cela soit un prétexte pour annualiser des postes au sein de l'Etat. Si cela est accompagné de mandats externes d'entreprises qui feront de l'entretien paysager, et qu'il y a des institutions sociales, là c'est une conception de société envisageable. En revanche, si c'est uniquement pour tout internaliser au sein de l'Etat, avec des conventions et des créations de postes uniquement dans la fonction publique, il n'y est pas favorable. De plus, dès qu'il y a des aménagements urbains, cela crée des nuisances, que ce soit la journée ou la nuit. Il y aura donc encore des coûts de sécurité. En votant ce genre de projets, il faut avoir conscience qu'il y aura aussi un renchérissement global des coûts.

En l'absence d'autres prises de position, la présidente de la commission enchaîne avec les procédures de vote.

Procédure de vote

Vote en 1er débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13074 :

Oui: **15** (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non: – Abstentions: –

L'entrée en matière est acceptée.

PL 13074-A 14/25

Votes en 2e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

- Art. 1 Crédit d'investissement pas d'opposition, **adopté**
- Art. 2 Planification financière pas d'opposition, **adopté**
- Art. 3 Crédit d'investissement pas d'opposition, **adopté**
- Art. 4 Planification financière pas d'opposition, **adopté**
- Art. 5 Subventions accordées et attendues pas d'opposition, **adopté**
- Art. 6 But pas d'opposition, **adopté**
- Art. 7 Durée pas d'opposition, **adopté**
- Art. 8 Aliénation du bien pas d'opposition, **adopté**
- Art. 9 Amortissement pas d'opposition, **adopté**
- Art. 10 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat pas d'opposition, **adopté**

Vote en 3e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13074 :

Oui: 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non: -

Abstentions: –

Le PL 13074 est accepté.

Après avoir désigné le rapporteur et fixé le délai de restitution du rapport, la commission préavise un traitement de ce projet de loi en catégorie III / Extraits.

En conclusion

La commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir avec enthousiasme ce projet de loi visant à renaturer les espaces entourant le cycle d'orientation de Sécheron, et à y créer des îlots de fraîcheur.

Annexe: Une présentation par le département.

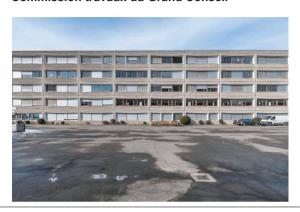
PL 13074-A 16/25

ANNEXE



PL 13'074 COOL CITY ADAPTATION CLIMATIQUE DU C.O SECHERON

Commission travaux du Grand Conseil





Département du territoire Office de l'urbanisme / Direction des Projets d'Espaces Publics

21/06/2022 - Page 1

LE SITE DU C.O SECHERON



ETAT DES LIEUX EN QUELQUES IMAGES



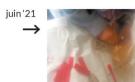




PL 13074-A 18/25



















21/06/2022 - Page 7



2 – QUELQUES ÉLÉMENTS DU PROJET

PL 13074-A 20/25



PRINCIPES DE RÉDUCTION DES ILOTS DE CHALEUR

- 1. L'ombrage
- 2. La présence de la végétation
- 3. La présence de l'eau
- 4. Rendre les sols perméables



Les arbres tiges, vecteurs d'ombre à Bregenz



Les points d'eau : le rafraichissement



Les sols perméables à Bâle



La présence de végétation sur dalle à Lausanne

21/06/2022 - Page 9

LA BANDE EQUIPEE



LE PRÉAU SUPÉRIEUR



21/06/2022 - Page 11

LE PRÉAU INFÉRIEUR



PL 13074-A 22/25

LE POTAGER DU CYCLE OUVERT AUX HABITANTS







LE PLAN GÉNÉRAL

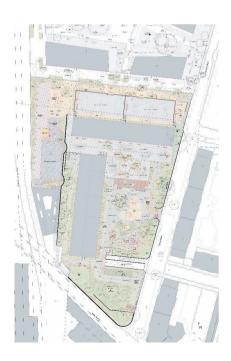
Surface totale: 12850 m2

Actuellement:

Surfaces imperméables : 10680 m2 soit 83% Surfaces perméables : 2170 m2 soit 17%

Demain:

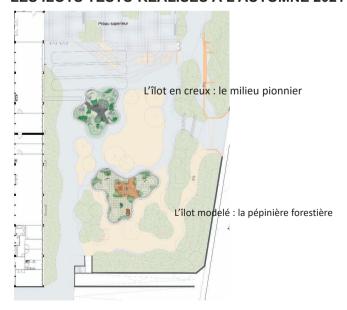
Surfaces imperméables : 3100 m2 soit 25% Surfaces perméables : 9700 m2 soit 75%





31/03/2022 - Page 15

LES ILOTS TESTS RÉALISÉS A L'AUTOMNE 2021



PL 13074-A 24/25



À gauche, ilot en creux

À droite, ilot modelé Technique d'afforestation



21/06/2022 - Page 17





Crédit d'investissement de 5 646 777 francs

Subvention cantonale d'investissement de 74 313 francs

31/03/2022 - Page 19

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

